



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

**Réunion plénière du 26 septembre 2019
Procès-verbal n°03**

Président :

- M. Philippe URBAN

Vice-Président et Secrétaire de séance :

- M. Gérard ARBERET

Présents :

- Mme Marie-Claude TARTAS

- MM. Michel BARRY – Nicolas BRUZEAUD – Francis DUCOURNEAU – Mathias EXPOSITO

Excusés :

- MM. Jean-Claude BARRAU – René GOURIN – Thierry ESCALE

Non convoqué :

- M. Azzedine IAKINI

Match 21869314 du 21/09/2019 – FC VAL D'ADOUR / MARQUISAT.JUILLAN 3 Départemental U17 – Poule D2

Les faits :

- Erreur de score sur FMI.

Après lecture des pièces :

- Feuille de match informatisée ;

- Rapport de l'arbitre de la rencontre.

Considérant que :

- Le rapport de l'arbitre officiel, reçu le 22 septembre 2019 à 20h30, nous informe que le score du match est bien 6-3 en faveur du FC VAL D'ADOUR et non 7-3 comme inscrit sur la FMI.

Par ces motifs, la Commission décide :

- **Résultat homologué sur le score de 6 à 3 en faveur du FC VAL D'ADOUR.**

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Match 21869673 du 21/09/2019 – ELPY I / HORGUES ODOS 2 Départemental U15 – Poule B

Les faits :

- Match non joué.

Après lecture des pièces :

- Mail du club de HORGUES ODOS reçu le 21 septembre 2019 à 08h22, nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé.

Par ces motifs, la Commission décide :

- **Match perdu par forfait pour l'équipe de HORGUES ODOS 2.**
- **Club de HORGUES ODOS – Amende : Premier forfait championnat jeunes : 30 €**

**☐ Match 21869677 du 21/09/2019 – LOURDES 3 / HAUT ADOUR.CAMPAN I
Départemental U15 – Poule B**

Les faits :

- Match non joué.

Après lecture des pièces :

- Mail du club de LOURDES reçu le 17 septembre 2019 à 12h33, nous informant du forfait de son équipe pour le match susvisé.

Par ces motifs, la Commission décide :

- **Match perdu par forfait pour l'équipe de LOURDES 3.**
- **Club de LOURDES – Amende : Premier forfait championnat jeunes : 30 €**

**☐ Match 21746846 du 22/09/2019 – FC PVG 3 / IBOS OSSUN I
Départemental 2 – Séniors**

Les faits :

- Match non joué.

Après lecture des pièces :

- Mail du club de PYRENEES VALLEES DES GAVES reçu le 19 septembre 2019 à 16h17, nous informant du forfait général de son équipe pour la saison 2019/2020.

Par ces motifs, la Commission décide :

- **Forfait général de l'équipe PYRENEES VALLEES DES GAVES 3.**
- **Club de PYRENEES VALLEES DES GAVES – Amende : Forfait général séniors : 100 €**

**Le Président de la CDLD
Philippe URBAN**

**Le Secrétaire de séance
Gérard ARBERET**